



RÈGLEMENT EXPO « MARAIS POITEVIN »

Sortie du 21 mai 2022

ARTICLE 1 :

Les participants à la sortie du 21 mai 2022 au « Marais Poitevin » sont invités à choisir la meilleure de leurs photos réalisées en ce jour, afin de la présenter à l'exposition du « Concours papier » du GRAP, le samedi 12 novembre 2022 à Royan.

ARTICLE 2 :

La photo présentée devra avoir un format 20x30, encadrée d'un passe-partout 30x40 de couleur indifférente. En format paysage ou portrait. Le recto de la photo ne devra comporter aucun signe distinctif, mais le verso devra porter mention du nom de l'auteur.

ARTICLE 3 :

Les photos présentées dans le cadre de cette sortie « Marais Poitevin » devront parvenir au club-photo organisateur (Arvert) en même temps que les photos participant au concours papier du GRAP.

ARTICLE 4 :

Les photos présentées dans le cadre de cette sortie « Marais Poitevin » seront jugées à part lors du jugement des photos du concours papier du GRAP, mais par les mêmes juges.

ARTICLE 5 :

Un classement sera établi à l'issue du jugement des photos participant.

ARTICLE 6 :

Un prix de 40 euros en espèces sera remis à l'auteur de la photo ayant obtenu la meilleure note. En cas d'égalité, le prix de 40 euros sera partagé entre les ex-æquo.

ARTICLE 7 :

La remise du prix de 40 euros ne pourra intervenir qu'à la condition qu'au moins 10 photos soient présentées pour ce concours.

ARTICLE 8 :

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce règlement.

ARTICLE 9 :

A l'issue de ce concours, les photos resteront à la disposition des participants.

